



Compte rendu FSU CHSCTD extraordinaire mardi 16 février 2021



Présents pour la FSU : ALLANIC Hélène, BOUCHEZ Christophe, HILY Guillaume et QUERTAINMONT Dorothee.

UNSA : 2 ; FNEC FP FO : 3

Lors du groupe de travail du 2 février dernier la FSU a demandé et obtenu un CHSCTD extraordinaire sur la question spécifique de la crise sanitaire.

L'instance est présidée par l'IA-DASEN en présence du secrétaire général, de la conseillère départementale de prévention et de l'adjoint au chef de division.

La FSU donne lecture de sa déclaration liminaire.

L'IA DASEN propose de répondre **aux questions proposées par la FSU en amont de l'instance.**

1. Données départementales

Depuis le 1er septembre et jusqu'au 10 février :

	élèves	personnels hors éducation nationale	personnels éducation nationale
cas contacts	3132	66	336
cas positifs	1505	70	332

Remontée des cas positifs élèves/ personnel confondus, par semaine :

8/2 au 14/2	1/2 au 7/2	25/1 au 31/1	18/1 au 24/1	11/1 au 17/1	4/1 au 10/1
97 cas	163 cas	182 cas	157 cas	116 cas	58 cas

Depuis 15 jours, le nombre de cas positifs est en baisse. Le taux d'incidence est en moyenne entre 240 et 260 avec un taux de contamination qui avoisine le 1,02, ce qui est très stable. Selon les territoires du département, l'évolution est variable comme par exemple l'inflammation sur Chauny ou précédemment sur Château Thierry ou Soissons. La moyenne sur le territoire est élevée mais stable.

2. La campagne de test / la vaccination

La campagne de test menée par l'éducation nationale se fait suivant deux modalités :

- le planning de tests <https://www.ac-amiens.fr/3035-tests-antigeniques.html>
- le déclenchement d'une campagne locale suivant l'augmentation du taux d'incidence, en concertation avec l'ARS

Les tests se font sur la base du volontariat. En moyenne, 50% des personnes d'un établissement (personnels comme élèves) sont testés. Ce taux permet d'avoir une vision significative et globalement les équipes sont bien accueillies. Le taux de positivité, à l'issue des tests antigéniques est de 0,5%.

Depuis le 14/12, 1508 tests ont été effectués (50% personnels, 50% élèves), 8 se sont révélés positifs dans les 15 derniers jours (7 personnels et 1 élève).

Les tests sur les élèves se font depuis fin janvier. Pour l'instant, les écoliers ne sont pas concernés.

L'IA DASEN n'a pour l'instant aucune précision concernant le protocole ainsi que la mise en place des tests salivaires dans le département.

Le calendrier de tests a été hautement perturbé dans le département, plusieurs équipes ont mené des tests sur les secteurs de Château Thierry, Soissons, Chauny, La Fère, Tergnier, Bohain, Villers Cotterêts...

La FSU pose la problématique de la maternelle pour qui les élèves absents ne sont pas automatiquement testés.

L'IA DASEN comprend la complexité mais depuis le début de la pandémie, seuls les médecins sont aptes à déterminer des cas de symptomatologie COVID.

En réponse à la FSU il comprend que la situation de rumeur de cas COVID est complexe à gérer.

Le cadre national de la vaccination est sur la base du volontariat et le choix se fait actuellement en fonction de l'âge (22000 Vaccinations chez les plus de 75 ans dans le département de l'Aisne). L'IA DASEN n'a pas de retour du ministère à ce jour sur la vaccination des personnels de l'éducation nationale.

Le choix du vaccin ne sera a priori pas possible.

La FSU pose la question de la présence des variantes et demande s'il y a des laboratoires qui font le séquençage dans le département.

L'IA DASEN répond seulement que certains laboratoires axonnais sont habilités à le faire et ont été tous sollicités sur la gestion de crise à Chauny.

3. Les masques

La FSU a rappelé qu'elle a directement alerté le recteur sur les problématiques des masques de marque Noyoco.

Le secrétaire général annonce que 14 académies ont fait remonter les mêmes constats. Il confirme la dotation de masques de la marque Boldoduc lavable 50 fois dont la filtrabilité est supérieure à 90%. Les livraisons se feront sans doute au retour des congés.

Il est rappelé que les masques DIM ne doivent pas être utilisés, certains étaient encore sur les lieux de stockage départementaux.

Il est confirmé qu'il n'y a aucun changement de consignes concernant les personnels vulnérables. En poste, ils/elles sont dotés de masques chirurgicaux type II.

Concernant les masques élèves, le département n'a pas reçu de dotation supplémentaire et de réassort. L'IA DASEN précise que depuis octobre les masques élèves sont à la charge des familles.

La FSU le déplore et remonte les problématiques liés aux masques « fait maison » qui persistent encore alors que la discrimination quasi impossible, et que depuis le 8/2 l'obligation est au port de masque à filtrabilité >90% (anciennement grand public catégorie 1).

De plus, il est maintenant courant d'avoir des masques qui cassent et qu'il faut remplacer.

La crainte est à la rupture de stock localement.

L'IA DASEN note la problématique et va la faire remonter.

4. Focus de la FSU sur les conditions de travail de certains personnels

La FSU rappelle que certains personnels de l'éducation nationale, pour maintenir le protocole sanitaire, font des missions normalement dévolues aux personnels territoriaux (ménage ou restauration).

L'IA DASEN a la connaissance de 2 collègues qui ont eu leur restauration affectée car l'ensemble des personnels étaient soit cas positifs, soit contact à risque. Le rectorat ainsi que le conseil départemental à immédiatement attribué des moyens.

La FSU précise que les écoles sont aussi confrontées à cette problématique. Les personnels de l'éducation nationale prennent en charge là aussi des missions qui ne leurs sont aucunement dévolues. La FSU précise qu'elle doute que ce soit remonté car localement, la capacité de recrutement des collectivités est nulle.

Concernant les contractuels recrutés spécifiquement pour la crise sanitaire et dont les contrats arrivent à échéance le 19 février, l'IA DASEN annonce leur reconduction, au moins jusqu'aux vacances de printemps (soit 4 contractuels dans le premier degré et 15 AED).

La FSU demande que ces contrats soient prolongés jusqu'aux congés d'été. *Comme nous l'avons déjà obtenu il y a quelques années de cela pour les contractuels. Cela permet que les personnels, qui sont certes susceptibles d'être redéployés sur le territoire, soient rémunérés pendant les congés scolaires.*

L'IA DASEN annonce qu'un 5^{ème} contrat sera recruté à la rentrée des congés d'hivers. Le plafond de recrutement sera alors atteint.

Le secrétaire général annonce que le nombre de personnels vulnérables est en augmentation, du fait de l'augmentation du nombre de personnels entrant dans leur 3^{ème} trimestre de grossesse.

La FSU expose les problématiques d'épuisement des personnels de vie scolaire.

L'IA DASEN confirme qu'il est assez courant d'avoir 1 cas positif et plusieurs contacts à risque qui doivent se mettre à l'isolement. Les recrutements, autorisés par le rectorat ou le conseil départemental, se sont faits pour 3 à 4 établissements pour une durée généralement d'une semaine.

Pour les professeurs d'EPS et l'enseignement de l'EPS, l'IA DASEN annonce que l'adaptation ne se fera que dans le cadre du protocole.

Pour les personnels du premier degré, l'IA DASEN annonce qu'effectivement les personnels en font plus mais ne peut pas proposer d'alternative.

5. La demande de télétravail

La FSU demande que les annonces ministérielles du 4 et 5 février soient suivies d'effets et permettent à tous les personnels non enseignants des services académiques, des EPLE ou des CIO de solliciter la mise en télétravail qu'elle soit sur toutes ou une partie des missions des personnels. Ceci afin de limiter le brassage et le nombre de personnels sur site.

L'IA DASEN rappelle qu'il existe des missions non télé-travaillables, qu'actuellement la jauge à la DSDEN est de 50% des personnels présents et que certains personnels ne veulent pas télétravailler.

Pour la FSU, si l'adaptation existe pour le rectorat et la DSDEN, les situations des administratifs dans les EPLE et les CIO doivent être à minima étudiées et accordées dans la mesure du possible. Une charte du télétravail a été validée pour les services académiques et le travail se poursuit pour les personnels des EPLE et des CIO.